



**Mâconnais-Beaujolais  
AGGLOMÉRATION**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La pandémie de COVID-19 et le confinement nécessaire qui s'en est suivi a gelé l'activité de notre Pays en bouleversant nos systèmes économique et administratif.

Aussi, face à cette situation, conscients de l'impérieuse nécessité de réagir rapidement, Mâconnais Beaujolais Agglomération a décidé, par son Président, d'intervenir sous deux formes :

- **Mâconnais Beaujolais Agglomération s'engage financièrement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour aider les très petites entreprises.**

La vitalité économique de notre territoire est déterminée notamment par la bonne santé de ses entrepreneurs locaux, de ses artisans et commerçants. Ceux-ci contribuent à offrir le cadre de vie agréable et accueillant que recherchent les élus de Mâconnais Beaujolais Agglomération pour asseoir le développement du territoire. Favoriser le vivre-ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux attentes restent leurs objectifs prioritaires.

Or, cette crise sanitaire fragilise dangereusement ces acteurs économiques de proximité dans toutes les communes de la communauté d'agglomération. Afin qu'un revers économique ne s'ajoute pas à la crise sanitaire, il est impératif de maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire.

Aussi, un fonds de solidarité territorial est mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec le concours financier de Mâconnais Beaujolais Agglomération, pour apporter une aide complémentaire aux entreprises sans salarié (commerçants, artisans, indépendants, autoentrepreneur...) qui ne sont pas couvertes par le volet 2 du fonds de solidarité national.

Mâconnais Beaujolais Agglomération y contribuera à hauteur de 1 € par habitant pour les mois de mars et d'avril, soit près de 152 000 €. La Région apportera quant à elle 3 € par habitant soit 456 000 euros.

Il s'adresse aux entreprises répondant aux critères suivants :

- Avoir bénéficié du premier volet du fonds national de solidarité.
- Etre une entreprise sans salarié (étant précisé que les apprentis ne rentrent pas dans le décompte des salariés).
- Se trouver dans l'impossibilité de régler les créances exigibles dans les 30 jours et s'être vu refuser un prêt de trésorerie par un établissement bancaire.



## **Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION**

- Les autoentrepreneurs sont éligibles à partir de 50 000 euros (hors taxes) de chiffre d'affaires.

### Modalités

Les demandeurs devront remplir un dossier en ligne sur le site de la Région ([www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)) à compter du 27 avril. Contact : 03 81 61 62 00 [fsn@bourgognefranche-comte.fr](mailto:fsn@bourgognefranche-comte.fr)

### **Mâconnais Beaujolais Agglomération créer un fond de concours pour accompagner les communes dans leurs actions de soutien au commerce de proximité.**

Historiquement, la qualité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs sont les premiers éléments fondateurs du dynamisme de nos communes. Il appartient aux collectivités de maintenir cette vigueur.

Bien que le soutien aux commerces de proximité soit de la compétence des seules communes, Mâconnais Beaujolais Agglomération a choisi de s'inscrire pleinement dans une démarche solidaire d'aide aux petits commerces. Face à cette situation exceptionnelle, notre responsabilité est d'agir pour ne laisser aucun acteur isolé ou en difficulté.

Ainsi, Mâconnais Beaujolais Agglomération créera dans les prochains jours un fonds de concours destiné à accompagner et à renforcer l'action de toutes les communes de son territoire qui mettront en place des aides en faveur de leurs commerces de proximité ou des associations commerciales.

Doté d'une première enveloppe de 100 000€, ce fonds permettra à Mâconnais Beaujolais Agglomération d'amplifier l'action des communes en participant à ce financement à hauteur de 100 % de l'aide apportée hors subventions, par la commune

Seront éligibles à ce fonds de concours, indépendamment des autres actions portées par les communes, les aides directes apportées par les communes aux commerces fermés administrativement ou en grande difficulté en raison de la crise sanitaire ou aux associations commerciales ayant un plan d'aide collectif là où elles existent.

Grâce à cette mobilisation collective des différents échelons territoriaux, dans le respect des compétences de chacun, nous mettons toutes nos forces dans la protection de l'emploi sur l'agglomération et la préservation des dynamiques existantes

Au-delà de ces premières mesures d'urgence, Mâconnais Beaujolais Agglomération via la Mission Economique et ses partenaires restent en lien permanent avec les acteurs économiques pour les accompagner dans leurs démarches et rester à l'écoute.

### **Pour plus d'infos :**

Mâconnais Beaujolais Agglomération

Mission Economique et de l'innovation – Cité de l'Entreprise

200 bd de la résistance - Mâcon

03 85 21 14 21

[missioneconomique@mb-agglo.com](mailto:missioneconomique@mb-agglo.com)